

Municipalité

**Par courriel**

Bureau du Conseil communal  
de Belmont-sur-Lausanne  
Commission des finances  
Monsieur Christian Marrel,  
Président

Affaire traitée par :  
Grégoire Vagnières, DAGSP  
021 721 17 21  
[gregoire.vagnieres@belmont.ch](mailto:gregoire.vagnieres@belmont.ch)  
Référence : GV/JCF

Belmont, le 19 juin 2023

**Prise de position de la Municipalité au rapport de la Commission des finances sur le préavis 03/2023 des comptes communaux 2022**

Monsieur le Président,

A la lecture du rapport de la Commission des finances sur le préavis 03/2023 des comptes communaux 2022, la Municipalité se permet d'apporter les compléments d'information suivants.

L'augmentation de notre coefficient d'impôt de 69.5% à 72%, décidée en 2018, n'explique que partiellement la hausse de recette fiscale constatée en 2020. En effet, nos recettes fiscales ont augmenté d'environ CHF 2'700'000.-, alors que le changement de coefficient d'impôt n'a généré qu'environ CHF 530'000.- de recettes supplémentaires.

La hausse doit donc être expliquée par d'autres facteurs, notamment l'arrivée de nouveaux contribuables à forte capacité fiscale et l'amélioration de la situation financière de contribuables existants. Ainsi, notre bonne santé financière reste fortement dépendante de l'arrivée ou du départ de ces contribuables.

Les recettes fiscales futures sont donc difficiles à estimer et leurs flux sont gérés directement par l'Administration cantonale des impôts. Il nous est dès lors impossible d'anticiper plus précisément ces revenus, n'ayant pas accès à la situation spécifique de chaque contribuable.

Le budget est établi sur la base d'une moyenne pondérée des recettes des trois derniers exercices comptables. En attribuant une pondération plus forte à l'exercice le plus proche, nous avons essayé d'améliorer nos prévisions, mais les chiffres peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse, sans qu'on puisse l'anticiper.

Si on ne tient pas compte des mouvements comptables liés aux recettes fiscales (210), à la péréquation, aux services autofinancés (433, 450, 460, 800, 811, 820) et à l'attribution/prélèvement de fonds (nature 38 et 48), on obtient en 2022 un total de charges effectives de CHF 10'564'000.-, alors qu'elles étaient budgétées à

CHF 10'960'000.-, soit une différence de CHF 396'000.-. Cette différence montre que les charges maitrisables de notre Commune sont budgétées correctement, avec une marge de prudence (3.61%) tout à fait acceptable.

Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de la CF, une baisse d'impôt ne bénéficie pas à tous nos citoyens. Une baisse de 3 points d'impôt représenterait un montant d'environ CHF 700'000.- à restituer à nos habitants. Or, sur les 2230 contribuables de notre Commune :

- 10%, soit 223 contribuables, toucheraient environ la moitié de ces CHF 700'000.- ;
- La moitié de nos contribuables ne toucheraient au total qu'environ CHF 54'000.- ;
- Environ 400 contribuables ne toucheraient rien de cette redistribution.

Nous sommes donc loin d'une redistribution équitable au sein de notre population.

A cela s'ajoute le fait que, s'il est facile de baisser notre coefficient d'impôt, l'inverse est beaucoup plus compliqué. Une des communes voisines citée par la Commission des finances en a fait l'expérience récemment, lorsque sa population a refusé d'augmenter les impôts, malgré une situation financière communale catastrophique.

Pour les communes citées dans le rapport de la Commission des finances (à l'exception de Savigny pour laquelle les éléments financiers ne sont pas disponibles), les 5 derniers exercices se résument comme suit :

Commune	Résultat net cumulé sur 5 ans	Marge d'autofinancement annuelle moyenne
Belmont	7'059'060	3'325'592
Lutry	-4'063'985	2'258'123
Paudex	-2'963'000	229'244
Pully	-29'780'584	-720'453

A la lecture du tableau, la situation financière de notre Commune est sans nul doute préférable à celle de nos voisines et nous permet d'envisager l'avenir plus sereinement.

Précisons cependant que notre niveau d'endettement reste élevé et que l'« excellente situation » mentionnée par le Municipal des finances, dont parle la Commission des finances dans son rapport, ne concerne pas le niveau de dette par habitant, mais le rapport existant entre l'endettement net et la marge d'autofinancement. La dette actuelle est acceptable car nous disposons d'une excellente marge d'autofinancement pour assurer son remboursement.

Dans la réflexion, il faut également prendre en compte le fait que la présente législature implique de nombreux projets au sein de notre administration et une feuille de route politique ambitieuse avec un certain nombre d'actions attendues par nos habitant.e.s.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, votre Municipalité ne recommande pas une baisse d'impôt et privilégie une approche plus juste, au travers d'une « aide à notre population, ciblée sur des actions citoyennes ».

Comme mentionné dans notre programme de législature, des thèmes tels que l'écologie, la biodiversité, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité douce, l'économie locale et circulaire sont des préoccupations majeures pour notre société et la Municipalité souhaite regrouper ses actions sur ces sujets au sein d'un document faitier dénommé PECC (Plan Energie et Climat communal).

Les progrès réalisés dans l'élaboration du PECC ont été régulièrement annoncés au Conseil communal et nous allons prochainement publier une version complète de ce document.

Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux, qui nécessitera des moyens pour assurer sa réalisation.

Au travers de ce plan, de nombreuses actions verront une redistribution de nos « bénéfices » à la population, au travers d'aides et de subventions diverses.

A cela s'ajoute un travail conséquent, en cours au sein de la Municipalité, en vue de l'établissement d'une nouvelle politique de subventions dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, du social et de la préservation du patrimoine.

Dans ces domaines également, votre Municipalité souhaiterait renforcer les aides apportées aux sociétés et initiatives locales, pour le bien de l'ensemble de notre population.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente et en restant à votre disposition pour tout complément, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

#### Au nom de la Municipalité

La Syndique



Nathalie Greiner



Le Secrétaire



Grégoire Vagnières

#### Copies (par courriel)

- Au Bureau du Conseil communal
- A l'ensemble des Conseillères communales et des Conseillers communaux